

QUOI DE NEUF A CHANTESSSE ?

Journal communal – N°15 - juin 2008

Sommaire

Le mot du maire	
Quoi de neuf au conseil ?	2
Quoi de neuf à l'intercommunale ?	3
Quoi de neuf chez nos citoyens ?	6
Quoi de neuf pour les associations ?	9

Une nouvelle équipe à l'écoute des habitants



de gauche à droite
derrière : L. Effantin, MA. Caillat, B. Essertier, JP.Frayssines (1^{er} adj),
R. Guinard, D. Martin, G. Bonneton (3^{ème} adj)
devant : N. Bessoud, B. Filet-Coche (maire), I. Oriol (2^{ème} adj), MH. Palma

Le Mot du Maire

La présentation de ce petit journal communal, me donne l'occasion, suite aux élections municipales de Mars 2008, de vous remercier de votre confiance à la liste « ensemble pour Chantesse ».

Je félicite les six nouveaux élus du conseil municipal qui se sont déjà bien intégrés dans leurs tâches respectives, communales, intercommunales, communautaires et pays du sud Grésivaudan ; c'est un travail d'ensemble pour le bien être de tous dans des secteurs bien diversifiés tel que, l'industrie, l'emploi, le transport, le logement, l'agriculture, l'environnement, la santé, le tourisme et les loisirs.

La conjoncture actuelle, par voie de faits, impose à la commune un travail administratif considérable, tant réglementaire que juridique, touchant beaucoup de secteurs tels que l'environnement et l'énergie dans leur ensemble qui sont aujourd'hui essentiels pour notre planète et notre santé.

Soyons précurseurs de cette sauvegarde de notre environnement par des gestes simples de civilité, qui éviteront peut être toutes ces règles d'interdiction qui vous sont imposées au gré de vos gestes quotidiens qui impliquent un petit effort de chacun ; pour obtenir nos droits, respectons nos devoirs.

Tout au long de ce petit journal vous allez découvrir des informations communales diverses, alors bonne lecture.

Restant bien sûr à votre écoute, je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes vacances d'été.

*Le Maire
Bernard FILET-COCHE*

► Quoi de neuf au conseil ?

■ Elections municipales du 9 mars 2008

Inscrits :	217	
Votants :	189	
Exprimés :	187	
blancs ou nuls :	2	Soit une participation de 87%.
Résultats :		
Nathalie Bessoud	161 voix	
Isabelle Oriol	161 voix	
Marie-Hélène Palma	158 voix	
Gilbert Bonneton	155 voix	
Jean-Pierre Frayssines	148 voix	
René Guinard	139 voix	
Lionel Effantin	136 voix	
Bruno Essertier	132 voix	
Marie-Ange Caillat	132 voix	
Daniel Martin	127 voix	
Bernard Filet-Coche	126 voix	
Alexandre Ivoll	85 voix	

■ Conseil Municipal du 21 mars 2008 : répartition des conseillers par commission

Il est rappelé que le maire est membre de plein droit de toutes les commissions.

Nous vous invitons à consulter l'organigramme en page 5 pour connaître la composition des commissions communales, intercommunales et celles de la Communauté de Communes de Vinay.

■ Conseil Municipal du 4 avril 2008 : vote du budget 2008

Bilan du compte administratif 2007

Fonctionnement	
recettes	288 010,56 Euros
dépenses	163 943,48 Euros
excédent	124 067,08 Euros

Investissement	
recettes	10 973,54 Euros
dépenses	82 101,88 Euros
déficit	71 128,34 Euros

Excédent total réalisé 52 938,74 Euros

Budget primitif 2008

Fonctionnement	
recettes	199 090,00 Euros
dépenses	252 028,00 Euros
excédent antérieur reporté	52 938,74 Euros

Investissement	
recettes	297 868 Euros
dépenses	297 868 Euros

Etat de notification des taux d'imposition 2008 : taxe d'habitation et taxe foncière

	Taux moyens communaux 2007		Taux plafonds communaux pour 2008
	National	Départemental	
TH Taxe d'habitation	14,48%	12,55%	36,20%
TFB Taxe foncière bâtie	18,60%	24,91%	62,28%
TFNB Taxe foncière non bâtie	44,43%	55,17%	137,93%

La commune de Chantesse appartient à la Communauté de Communes de Vinay ayant opté pour une TPU (Taxe Professionnelle Unique) perçue par la CCM au taux de 15,34%.

Par délibération du conseil municipal du 4 avril 2008, la commune n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition. Le résultat des taux votés est le suivant :

	Taux votés	Base d'imposition prévisionnelle 2008	Produit correspondant
TH	13,80%	248 300€	34 265€
TFB	12,50%	161 000€	20 125€
TFNB	35,47%	23 500€	8 335€
		sous-total	62 725€
		Total des allocations compensatrices	4 575€
		total	67 229€

Achat de terrain pour voirie

Pour la réalisation des travaux du chemin des Bergers, nous avons fait l'acquisition de parcelles de terrain pour une contenance de 2034 m², au tarif de 25€ le m² sur les parcelles : A 301, A 300, A298, A 263, A260, A 259, A261, A 262, A 709, A 711, A756, A 710, A 712, A774.

Cinq actes ont été validés par le notaire et cinq sont en cours d'instruction pour validation.

Sur les cinq validés, une cession gratuite de 27m² sur la parcelle A 252 nous a été octroyée par Mr VITET-COVAS Norbert.

Achats effectués

Achat d'une tondeuse (1 300 €), d'un logiciel de numérisation du cadastre (1 400 €), location d'un photocopieur (170 €/mois)

Plan canicule 2008

Un recensement des personnes âgées et handicapées sera effectué par la commission sociale, elles seront inscrites sur un registre nominatif suivant une directive de la préfecture.

Travaux

La tranche ferme des travaux de voirie secteur Le Bourgeat vient de se terminer. Cela correspond à la mise en forme de la voirie, les VRD, l'exécutoire des eaux pluviales, eau potable, Telecom, EDF avec une finition provisoire en gravier bitume sur la section chemin neuf RD 153 (chemin des bergers, chemin des Mollauds)

Il reste à affermir la tranche conditionnelle, bordures, éclairage et goudronnage en enrobé sur l'ensemble de la voirie.

Ces travaux devraient se réaliser assez rapidement si les propriétaires de la zone NAD1 nous communiquent leurs intentions d'élaboration des zones à lotir. Il ne serait pas opportun d'effectuer ces travaux de finition sans avoir terminé tous travaux de branchements divers.

► Quoi de neuf à l'intercommunale ?

SSI (Syndicat Scolaire Intercommunal) réunion du 22 avril 2008

Madame Nicole Di Maria a été élue à l'unanimité présidente du SSI. Monsieur Alex Brichet-Billet a été élu vice-président et a la délégation de signature en cas d'absence de la présidente.

Pensez à inscrire votre enfant s'il change d'école à la rentrée 2008.

Les écoles recherchent des personnes volontaires pour accompagner les enfants à la piscine le lundi matin de septembre à novembre. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser aux écoles.

SIGEC (Syndicat Intercommunal de la Gestion de l'extension du Collège) réunion du 16 avril 2008

Madame Sylvie Fugier a été élue présidente, Mesdames Nadine Roulleau et Marie-Agnès Cortot ont été élues vices présidentes, Madame Christelle Guionneau a été élue secrétaire, Mesdames Samia Rey, Gilberte Desplantes et Messieurs Serge Bimmel et Daniel Martin sont membres.

Les attributions du SIGEC sont le remboursement de l'emprunt à la commune de Vinay pour l'extension du collège, le SIGEC assure aussi le versement de subventions au collège pour l'association sportive et le foyer socio-éducatif.

Communauté de Communes de Vinay

En application de la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 un certain nombre de communes ont émis le vœu de se regrouper en communauté de communes, son but étant la mise en œuvre des équipements courants à un aménagement coordonné du territoire et le développement et la solidarité entre les communes adhérentes.

Travaux estimés, programme différé 2008

- Rajeunissement du chemin de Panissiat avec une couche gravier bitume
 - Réfection partielle du chemin des marais en enrobé
 - Canalisation de l'eau qui s'écoule sur le chemin de l'Etagna qui devient dangereux en période de froid
 - Déviation à ciel ouvert sur le chemin neuf de l'eau pluviale avant le chemin de la marre
- Après consultation de 5 entreprises pour devis, ces travaux seront réalisés fin de l'été.

Travaux prévisionnels

- Réfection de la toiture de la salle des fêtes
- Sécurisation du terrain de sport par une grille d'environ 75m côté RD153

Elle est gérée par un conseil communautaire de 28 élus :

1 Président	Mr Albert Buisson, L'Albenc
4 Vice-Présidents	Mr Robert Laffond, Vinay Mr Georges Pelletier, Morette Mr Alain Rousset, Serre Nerpol Mr Bernard Bonnefoy, Malleval

1 secrétaire

1 secrétaire adjoint

21 délégués assurent la représentativité de leur commune

Pour Chantesse elle est assurée par Mr Bernard Filet-Coche et Jean-Pierre Frayssines.

La communauté de communes de Vinay compte 9593 habitants pour 15 communes :

L'Abenc, Beaulieu, Chantesse, Chasseley, Cognin-les-Georges, Cras, Malleval, Morette, Notre Dame de l'Osier, Rovon, St Grevais, Serre Nerpol, Varacieux, Vatilieu, Vinay.

9 commissions seront chargées d'exercer de plein droit certaines compétences en lieu et place des communes membres :

- 1) SICTOM du Sud Grésivaudan
- 2) Syndicat Mixte du Pays du Sud Grésivaudan (emploi-logement etc...)
- 3) Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise (forêts environnement industrie etc...)
- 4) Syndicat Mixte du parc Naturel Régional du Vercors
- 5) Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de Vinay
- 6) Conseil d'Exploitation de Grand Séchoir
Eau et Assainissement
- 7) Syndicat Mixte de Toutes Aures
- 8) Communauté de l'eau potable de Vinay au sein du Syndicat Mixte pour l'élaboration du schéma directeur de la région grenobloise
- 9) Conseil d'exploitation de la Régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement

Les ressources de la Communauté de Communes de Vinay sont :

- la TPU (Taxe Professionnel Unique)
- le revenu de son patrimoine
- les subventions de l'état ou des autres collectivités publiques (Département Région Europe)
- le produit des taxes et redevances correspondant aux services assurés

■ Syndicat Mixte Pays du Sud Grésivaudan

Dés 1994, puis par décret d'application du 19-09-2000, engagement des collectivités du Sud Grésivaudan dans une démarche volontaire visant à la mise en œuvre d'un aménagement et un développement global et cohérent de leur territoire.

Son but :

Implantation et développement d'entreprises

Développement des ressources humaines

Structuration et promotion de l'offre touristique du Sud Grésivaudan

Développement des usages Technologiques de l'Information et de la Communication

Coordination de l'action culturelle et associative

Prospective territoriale et gestion du Contrat de Pays

Le Pays du Sud Grésivaudan fédère 3 communautés de communes soit 43 communes, elles ont constitué ensemble le Syndicat Mixte du Sud Grésivaudan.

Il est géré par un comité syndical de 24 délégués désignés par les 3 communautés de communes.

1) La communauté de communes de la Bourne à l'Isère (Pont en Royans) soit 12 communes

Auberives en Royans, Choranche, Presles, St Just de claix, Beauvoir en Royans, Izéron, Rencurel, St Pierre de Chérennes, Chatelus, **Pont en Royans**, St André en Royans, St Romans

2) La communauté de communes du pays de St Marcellin soit 16 communes

Bessins, Dionay, Murinais, St Bonnet de Chavagne, **St Marcellin**, Têche, Chatte, La Sône, St Antoine l'Abbaye, St Hilaire du Rosier, St Sauveur, Chevrières, Montagne, St-Apollinard, St Lattier, St Vérand

3) La communauté de communes de Vinay soit 15 communes

Beaulieu, Cognin-les-Gorges, Malleval, Rovon, Varacieux, Chantesse, Cras, Morette, St Gervais, Vatilieu, Chasselay, L'Albenc, Notre Dame de l'Osier, Serre Nerpol, **Vinay**

Les élus du Syndicat mixte Pays du Sud Grésivaudan :

Président : Jean Michel Revol

1^{er} Vice-Président : Yves Pillet

2^{ème} Vice-Président : Georges Pelletier

3^{ème} Vice-Président : Robert Pinet

4^{ème} Vice-Président : Laura Bonnefoy

5^{ème} Vice-Président : André Roux

6^{ème} Vice-Président : Jean Claude Potie

7^{ème} Vice-Président : Patrice Ferrouillat

Les Membres du Comité Syndical

6 représentants de la communauté de communes de Pont en Royans

7 représentants de la communauté de communes de Vinay

11 représentants de la communauté de communes de St Marcellin

La démarche Pays du Sud Grésivaudan

C'est une véritable « mise en réseau » par l'adoption d'une *Charte de Développement Durable*, la conclusion d'un *Contrat de Pays* et la création du *Syndicat mixte Pays du Sud Grésivaudan*.

■ Centre médico-social de Vinay

Place de l'hôtel de ville – tél : 04-76-36-62-06

Accueil du public :

lundi 9h à 12h

mardi 9h à 12h et 14h à 17h

jeudi 9h à 12h et 14h à 17h

vendredi 9h à 12h et 14h à 17h

Trois assistantes sociales, une conseillère en économie sociale et familiale peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

L'équipe de Protection Maternelle et Infantile :

- Un médecin, une puéricultrice, une infirmière

Permanences lundi 14h à 16h

Jeudi 9h à 12h

- Consultation de nourrissons

sur rendez-vous

- une sage-femme

tous les vendredis matins

■ Relais emploi de Vinay

1 Parc de la Providence – tél : 04-76-36-76-16

Le relais emploi de Vinay est ouvert à toute personne en recherche d'emploi.

Pour un conseil pour le ciblage des offres et la recherche d'emploi, pour refaire son C.V., écrire une lettre de motivation, préparer un entretien, téléphoner à l'A.N.P.E. ...

Vous pouvez également rechercher des offres sur internet, mettre votre C.V. en ligne et créer une boîte aux lettres.

Les offres d'emploi sont en consultation libre toute la semaine sauf mercredi matin.

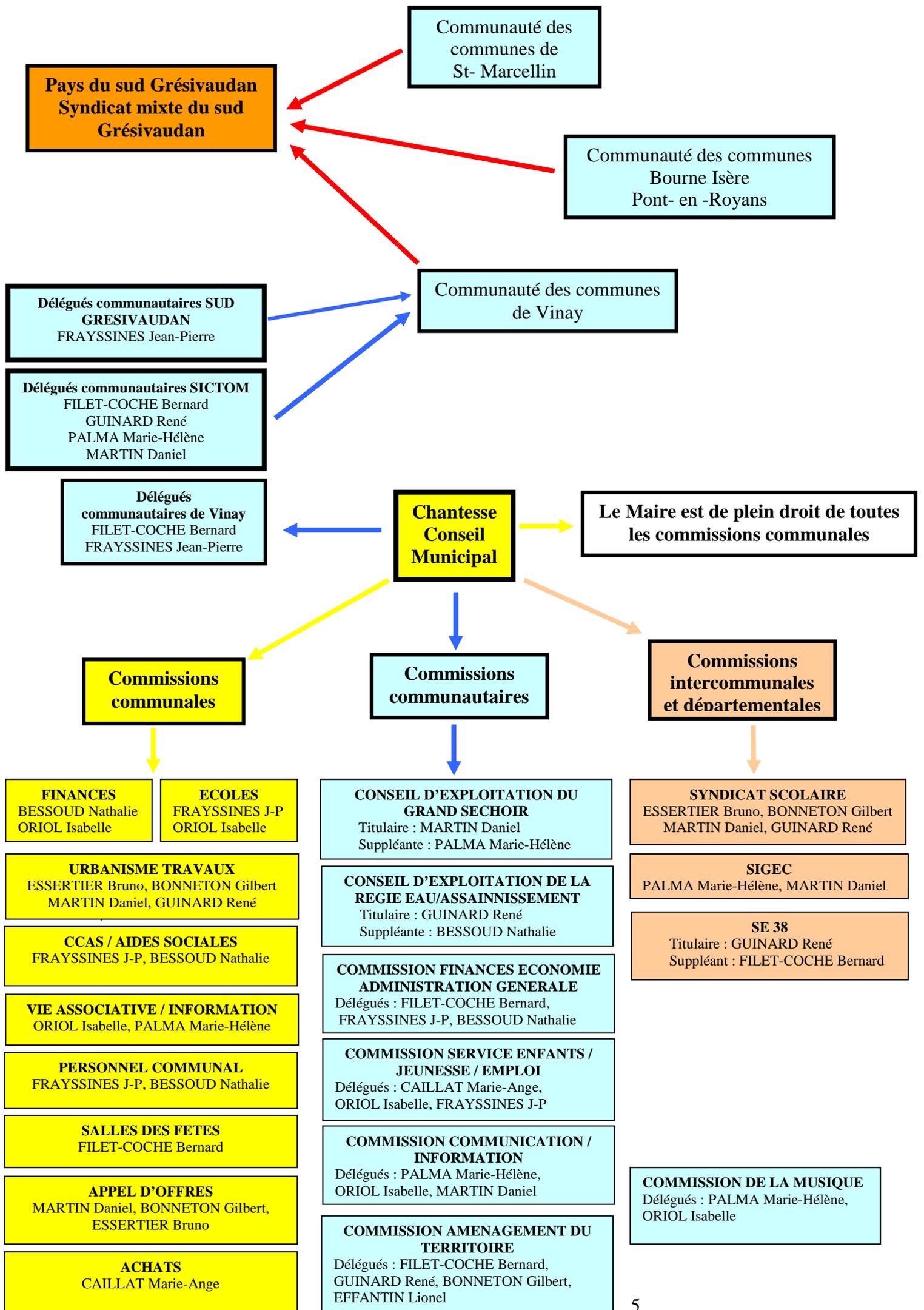
Un conseiller vous accueille au relais emploi :

lundi 9h à 12h

mardi 14h à 17h

jeudi 9h à 12h

et sur rendez-vous en téléphonant au 04-76-38-60-13.



► Quoi de neuf chez nos citoyens ?

■ Etat civil

Nous souhaitons la bienvenue aux futurs habitants du lotissement de La Rochette :

Familles Amaro, Durris, Gambirasio et Magard.

Nous accueillons Camille Da Silva Queiroz, née le 26 mai 2008.

Nous regrettons le départ de Jean-Paul Effantin, ancien conseiller et Christian Deanayer.

■ Le repas du CCAS

C'est le jeudi 24 avril qu'une quarantaine de convives ont partagé le repas offert par le CCAS. Du foie gras à la tarte aux noix, en passant par le saumon à l'oseille et le veau aux morilles, sans oublier le fromage blanc et la glace à la vanille, il y avait vraiment de quoi satisfaire toutes les papilles ! Et la clairette a su mettre dans l'ambiance, tout d'abord pour écouter Marcel Vette conter sur un mode pour le moins humoristique et soigné les fables de La Fontaine, puis pour danser, ou tout simplement jouer aux boules ou aux cartes. Une bien belle après-midi, qui a conduit chacun à une fin de journée passée sans qu'on s'en aperçoive, sans le moindre point d'ennui...



■ Donneurs de sang

Vendredi 28 avril 2008, Yolande Auguet a reçu son diplôme et sa médaille des donneurs de sang, sous la présidence de Monsieur Albertin et en présence du maire de Vinay et de nombreux élus. Bravo et merci à Yolande.

Donnez votre sang.



■ Recensement

Le prochain recensement débutera le 15 janvier 2009 et se terminera le 14 février 2009. Pour cette enquête, nous devons désigner prochainement un coordonnateur communal. Cette personne aura un rôle essentiel dans le bon déroulement de la collecte des renseignements et sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il est indispensable que ce coordonnateur puisse dégager le temps nécessaire pour réaliser une enquête de recensement de qualité dans les délais impartis.

Une annonce communale sera faite fin 2008 pour appel à candidature.

■ Commémoration



La célébration du 8 mai a eu lieu sous un soleil radieux. Rappelons-nous et rendons hommage à tous ceux qui ont combattu, souvent au péril de leur vie, afin que la France reste libre.

■ La ZAC de Chantesse

4 parcelles ont été vendues sur 6 à la ZAC de Chantesse (avant Jacksold) :

- Alain Pattard, entreprise de maçonnerie
 - Monsieur Vangy, paysagiste
 - Michel Borel, charpentier
 - Martinais, pépinière d'entreprises
- 2 lots sont encore disponibles.

■ Services

Un taxi à votre porte : Max Chevron
04-76-07-08-80
06-50-45-48-95



■ Urbanisme

Si vous désirez construire ou aménager, Monsieur Philippe Amette Architecte conseiller et Madame Delphine Meslalla-Barnier paysagiste conseillère, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de l'Isère, vous écoutent et répondent à vos questions; ils vous aident à élaborer vos projets. Prenez rendez-vous en téléphonant au 04.76.36.86.26, à la Communauté de Communes de Vinay, 705 route de Grenoble, 38 470 Vinay.

■ Ordures ménagères

LE SICTOM Sud-Grésivaudan (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a la compétence « collecte et traitement » de nos déchets ménagers.

Entre 1960 et 2003, le tonnage des ordures ménagères a doublé pour atteindre près de 360 kg par an et par habitant.

Il est donc nécessaire de réagir afin de faire diminuer les volumes d'ordures ménagères.

C'est pourquoi le SICTOM a choisi de mettre en place, sur l'ensemble du territoire du Sud Grésivaudan, un principe de redevance incitative au tri en fonction du volume de déchets produit par chaque foyer.

Cela sera possible grâce à un système de conteneurs semi-enterrés, dont l'accès se fera au moyen d'un badge qui permettra l'identification de chaque foyer. Les dépôts, qui seront d'un volume limité et connu du SICTOM, seront comptabilisés grâce à ce badge. Le SICTOM pourra ainsi établir grâce à ces données une redevance ordures ménagères proportionnelle à la production de déchets de chaque foyer. Les trieurs seront enfin récompensés par rapport aux non trieurs. Ce projet est le résultat d'études et de concertations avec des professionnels et des collectivités déjà initiées de notre pays et même au-delà, dont le seul objectif est de réduire le volume de nos déchets qui ont un impact fort sur l'environnement, et sur les coûts de transport et de traitement.

La Communauté de Communes de Vinay a été choisie comme zone d'étude. En effet, elle présentait l'avantage de déjà fonctionner avec un système de facturation informatisée à la redevance.

Une étude de faisabilité et de mise en place a donc été menée pour cette zone, par un cabinet d'études spécialisé.

Trois communes de notre CCV ont été retenues comme zone test : L'Albenc, Vatilieu, et Chantesse en accord avec chaque conseil municipal.

En ce qui concerne Chantesse, dans un premier temps, 3 conteneurs semi-enterrés seront implantés dans des secteurs faciles d'accès avec un point propre à proximité de chaque conteneur. Cette formule de collecte doit prendre effet fin octobre début novembre si l'analyse des offres du marché prévue mi juin est fructueuse.

Le SICTOM vous propose plusieurs services afin de vous aider à faire diminuer le volume de votre poubelle : le tri de vos emballages, papiers et verres aux Points Propres, les déchetteries de St-Marcellin et Vinay.

Enfin, si vous possédez un jardin, vous pouvez composter vos déchets de cuisine et de jardin : ces déchets représentent 30 à 35 % du poids de votre poubelle ! Alors n'hésitez plus à accomplir ce geste citoyen. Vous pouvez acquérir un composteur à prix réduit en contactant le SICTOM au 04 76 38 66 03.

Il est évident que toutes informations et actions vous seront transmises par voies de presse, réunion avec les habitants dans les communes, ambassadeurs de tri et animations dans les écoles le plus tôt possible.

Aujourd'hui chacun de nous est conscient de la problématique des déchets. Il est évident que nous devons être à l'écoute, en particulier des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, pour que ce système leur soit également favorable. Je m'y engage personnellement.

Votre compréhension de ce système et votre aide pour sa mise en place nous seront de forte utilité.

■ Lancement de la collecte des DEEE

Une deuxième vie pour nos appareils électriques usagés

Bonne nouvelle, la grande famille des appareils électriques et électroniques a maintenant sa filière de valorisation. Du téléphone portable au lave-linge en passant par l'ordinateur, les outils et les jouets, chaque appareil va bénéficier d'une prise en charge en fin de vie.



■ Déchetterie de Vinay

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : 14h00/18h00
samedi : 10h00/18h00

■ Mairie de Chantesse

Horaires d'ouverture :
Mardi 14h-19h
Jeudi 8h-12h
Samedi 8h-12h

Permanences des élus sur rendez-vous :
le maire samedi 9h-11h
1^{er} adj mercredi 9h-11h (social et emploi)
2^{ème} adj mardi 18h-19h

■ Fermeture de la mairie pour congés d'été

La mairie sera fermée du 4 au 17 août 2008 inclus.

En cas d'urgence pendant cette période s'adresser à
Mr Filet-Coche Bernard, maire
au 04-76-64-72-16 ou au 06-14-59-21-17
ou à
Mr Frayssines Jean-Pierre, 1^{er} adjoint
au 04-76-64-76-61.

■ Le bruit du silence

Nous adorons la paix, le calme, la sérénité, aussi nous devons nous rappeler que les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage (tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses et autres délicatesses sonores) ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanche et jours fériés, de 10h à 12h (arrêté préfectoral du 03/04/1990)

■ Brûlage de déchets végétaux des jardins

En application de l'article 84-1 du Règlement Sanitaire Départemental et de l'article L 541-1 du code de l'environnement, il est interdit de mettre le feu à tous dépôts d'ordures ménagères ou de déchets industriels, aux carcasses de véhicules usagés ou accidentés, qu'elles soient abandonnées sur la voie publique, entreposées sur un terrain domanial, communal ou privé, ou dans une entreprise de récupération, aux vieux pneus et à tous objets quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. En conséquence, le brûlage de déchets végétaux des jardins est donc interdit.

■ Nos amies les bêtes

Nous rappelons que l'article R622.2 du code pénal punit par une contravention le fait de laisser divaguer un animal (chat, chien). Par ailleurs, merci de respecter les habitants de la commune en ne laissant pas vos animaux faire leurs besoins n'importe où. Il y a mieux comme décoration pour nos trottoirs et places du village. Merci aussi d'être attentif aux nuisances sonores. Une caresse aux petits poilus affectueux.

■ Ô belle nature

Me promenant sur les routes de notre plaisant village, je suis toujours charmée par le paysage de noyers, le chant des oiseaux, l'éclairage enchanteur sur les collines et le Vercors, parfois même ai-je la chance d'apercevoir un chevreuil au détour d'un chemin. Mais bien malheureusement, ce que je vois le plus sûrement ce sont les petits déchets qui jalonnent les bas côtés : les paquets de cigarettes, les canettes de boissons gazeuses, les emballages de Mc Do... Je ne peux faire 5 pas sans croiser cette déplaisante compagnie ! Moi qui avais bon espoir que la conscience civique et éco-citoyenne avait grandement progressé... Quelle est l'urgence de jeter ces petits déchets si polluants en pleine nature? Pourquoi ne pas attendre la poubelle de la maison ou du village ? Merci à tous de faire un geste pour notre environnement, c'est tellement plus chouette une nature sans déchets.

Le saviez-vous? Le temps de dégradation dans la nature pour chaque objet :

un journal	3 à 12 mois
un mégot de cigarette	1 à 5 ans
un chewing-gum	5 ans
une peau de fruit	3 mois à 2 ans
une canette métallique	100 à 500 ans
un sac ou un gobelet plastique	100 à 1000 ans
du polystyrène expansé	1000 ans
une carte à puce	1000 ans
du verre	4000 ans

■ Espace Nature Isère

L'association *Espace Nature Isère*, qui est née en 1982 sur notre commune (elle s'appelait alors *Chantesse Environnement*) milite depuis plus de 25 ans pour la protection de l'environnement et l'amélioration de notre cadre de vie. Elle est à la disposition des habitants de notre commune afin de les aider pour toutes questions ou problèmes liés à l'environnement (contact : 04.76.36.50.10 ou enisere@wanadoo.fr).

Depuis quelques années, elle est très attentive à la question des OGM, les Organismes Génétiquement Modifiés et remercie vivement la commune de Chantesse et ses représentants pour avoir pris un arrêté municipal s'opposant à de telles cultures sur la commune. Chantesse est l'une des rares communes de notre secteur à s'être engagée en ce sens (avec Morette).

Si la question vous intéresse ou vous inquiète, vous pourrez en savoir plus durant le 12^{ème} Festival de l'Avenir au Naturel de L'Albenc lors de deux conférences :

OGM, bioéthique où va la science ? avec **Jacques Testart**, biologiste, directeur émérite de recherche à l'INSERM

OGM, simple avancée technologique ou véritable choix de société ? avec **Christian Vélot**, maître de conférences en génétique moléculaire

► Quoi de neuf pour les associations ?



L'ASC a organisé cette année une sortie en car au spectacle d'Holiday On Ice à Grenoble le dimanche 6 avril 2008. Adhérents de l'association ou habitants de Chantesse ont pu assister à un merveilleux spectacle, plein de lumière et de beauté.



Cette année encore, la salle des fêtes de Chantesse a accueilli de nombreux adhérents pendant les 3 cours proposés le **mercredi de 18h à 21h, animés par Michèle Croizat**.

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas encore cette activité, n'hésitez pas à venir faire une séance d'essai à la rentrée : country, cardio, abdos-fessiers, stretching pour les 2 premiers cours et step pour le 3^{ème} cours.

La reprise des cours devrait avoir lieu le **mercredi 10 septembre 2008**, les inscriptions lors de l'assemblée générale le mercredi 24 septembre 2008 à 19H.

Bonnes vacances à tous et à bientôt pour quelques exercices !!!

Le bureau : MF.Brighet-Billet – L.Falque – I.Oriol – V.Savigny – C.Humbert – JP.Frayssines

■ Matinée boudin à Chantesse

C'est dimanche 10 février qu'à Chantesse, l'ACCA a organisé sa vente annuelle de boudins. Dès 7 heures, tout le monde est en alerte, il est temps d'allumer les chaudières, mises en place depuis la veille, et de préparer le boudin. Jo Robert, ancien boucher à la retraite, remplit les boyaux, les pique et fait cuire le boudin avec la plus grande des concentrations ! Il ne faudrait pas qu'il y ait des fuites ! L'ambiance est conviviale même si le thermomètre frise avec le zéro. Tous s'affairent à leurs tâches, il n'est plus temps de traîner que déjà la première commande arrive, il est 7h30. Les 25 chasseurs de l'ACCA ont rangé leurs fusils depuis plus d'un mois, alors ce ne sont pas les bras qui manquent pour installer les caillettes et les pains. 170 Kg de boudin seront préparés et vendus...

■ Récréâtrales



Samedi 17 et dimanche 18 mai, les enfants des « récréâtrales » de la MJC de l'Albenc, ont ému chantessois et parents venus nombreux.

La troupe des « récréâtrales » s'est produite durant 2 soirées, afin de remercier la mairie de Chantesse, de leur avoir prêté la salle des fêtes tout au long de l'année. Accessoiriste, technicien son et lumière, décorateur, maquilleur, metteur en scène et bien sûr les acteurs, tout ce petit monde au grand complet s'est donné à fond pour faire naître en nous le petit frisson du spectacle vivant.

Les enfants âgés de 9 à 16 ans, débutants ou expérimentés, se sont alors transformés en acteurs et conteurs, en loup ou en sorcière, en tourterelle ou en mendiant, en indien ou en soubrette. Et malgré quelques petits oublis de texte, très vite soufflé, l'émotion était présente ainsi que le plaisir de partager. Puis dans une salle des fêtes remplie de visages enchantés, un tonnerre d'applaudissements a résonné.

Dans la suite du spectacle des enfants, 6 des 9 adultes du cours de Mme Nelly Rochas se sont produits pour nous faire vivre le texte de J GIONO : L'homme qui plantait des arbres.

Par sa mise en scène, Mme Nelly Rochas, a mis l'accent sur la sobriété de l'œuvre en permettant aux acteurs, par leur simple lecture, de faire passer son message mais aussi ses sentiments. Le spectacle s'est terminé autour d'un verre de l'amitié, clôturant ainsi les soirées des « Récréâtrales »

■ Le Sou des écoles

Un Carnaval réussi



C'est samedi 9 février matin que le carnaval des enfants du regroupement scolaire de Vatilieu, Chantesse et Notre-Dame de l'Osier s'est déroulé, organisé en partenariat avec le sou et les écoles. Tous les enfants déguisés s'étaient réunis à l'école de Vatilieu pour défiler ensemble et brûler M Carnaval.

C'est une nuée de mille et une couleurs qui s'est envolée sous les yeux éblouis des parents et des habitants de Vatilieu venus nombreux. Réchauffés par un doux soleil d'hiver, pirates, jeunes japonaises et « petit » cochon se sont ainsi déployés dans le village pour le plaisir de tous et le désespoir de M Carnaval. Mais c'est sans remord que les enfants de la maternelle ont vu leur travail partir en fumée dans les feux de Bengale.

Occasionnant quelques bouchons, la petite troupe s'en est retournée à l'école, pour dévorer avec beaucoup de plaisir : crêpes et bugnes confectionnées par les parents.

Une belle matinée, riche de rencontres et de plaisirs partagés.

Toute l'équipe du Sou des écoles, sous la présidence de Mme Delaye Corinne, tient à remercier la mairie de Chantesse. Notamment pour sa participation dans les actions menées par le sou, comme la vente de fleurs vivaces et annuelles. Mais aussi pour son appui au niveau logistique. Un grand merci pour ce soutien qui est essentiel pour toutes les associations.

Sou des Ecoles de Chantesse - Notre-Dame de l'Osier - Vatilieu



Venez nombreux assister au spectacle
de vos enfants lors de la kermesse des écoles

SAMEDI 28 JUIN à partir de 15h.

Espace « Bon Rencontre » à Notre Dame de l'Osier

Animations pour petits et grands

* Appareil PHOTO NUMERIQUE à gagner

suivies d'un repas « SAVOYARD »

Salade + Tartiflette + fromage blanc + salade de fruits frais + Café (10€ / adulte)
Salade + Tartiflette + Glace (6€ / enfant)